



### Déjections canines - Arrêté

Face à la recrudescence des incivilités relatives aux déjections canines, le conseil municipal en sa séance du 22 mars 2022 a décidé qu'un arrêté municipal serait pris afin de rendre obligatoire le ramassage des déjections canines et ce, dans le respect de tous les habitants.

Nous rappelons que des sacs sont mis à disposition des propriétaires de chiens à la mairie.

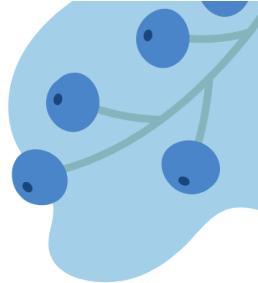


## Le Lien

n°119 - le 12 décembre 2025

Site internet : [www.ville-allonville.fr](http://www.ville-allonville.fr)

page Facebook : Mairie Allonville



### Spectacle de Noël

Le samedi 20 décembre à partir de 15h00 à la salle polyvalente, un spectacle de Noël est offert par la commune à tous, y compris aux enfants non scolarisés à l'école d'Allonville. Ainsi Le Balbibus vous proposera son spectacle « un festin sous la mer ». Une buvette tenue par l'APEA sera à votre disposition.

### Gendarmerie - Sécurité habitat et sécurité routière

La gendarmerie de Villers Bocage propose d'animer des séances d'information relatives à :

- la sécurité des habitations : quelques indications pour éviter les intrusions et le démarchage non sollicité ;
- la sécurité routière : consignes et précisions sur les modifications récentes du code de la route.

Pour ce faire, il faut un groupe de plusieurs personnes intéressées. Si cela est votre cas, merci de vous manifester en mairie.

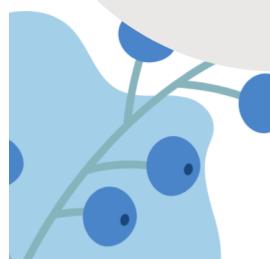
*Joyeuses, fêtes  
de fin d'année*



### Boîte du Père Noël

A destination des enfants, une boîte a été installée à proximité du périscolaire afin de recueillir les messages adressés au Père Noël par les plus jeunes d'entre nous.

L'idée rencontre un certain succès et nous invitons tous les enfants qui le souhaitent à venir y déposer leurs vœux.





### **Illuminations**

La commune a eu l'opportunité d'acquérir auprès d'Amiens métropole, en début d'année, des décorations de Noël à un prix très avantageux. Ainsi, toutes les décorations dans le village, y compris le fronton de la salle des mariages, ont coûté environ 1 000 €.

Les branchements électriques ont été installés en interne. Le village arbore ainsi un air de fête, un peu plus « vivant ».



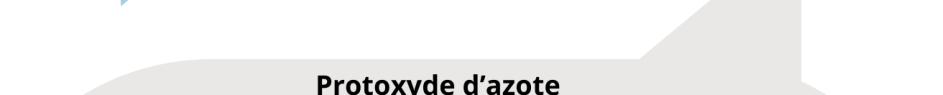
### **Calendrier communal**

Pour les personnes qui en ont exprimé le souhait, le calendrier sera disponible en mairie à compter du mardi 16 décembre prochain aux heures de permanence soit :  
le mardi de 17h à 19h  
le mercredi et le samedi de 10h à 12h.



### **Fermeture de la mairie pendant la période des vacances**

Le secrétariat de mairie sera fermé à compter du lundi 22 décembre 2025 jusqu'au 05 janvier 2026 inclus. En cas d'urgence, laissez votre message sur le répondeur téléphonique de la mairie (03.22.93.02.17) ou par mail à l'adresse suivante : [mairie.allonville@laposte.net](mailto:mairie.allonville@laposte.net)



### **Protoxyde d'azote**

Des cartouches de protoxyde d'azote ont été trouvées à plusieurs reprises dans le village ; dernièrement un modèle, plus important, a été retrouvé à proximité de l'école.

Nous attirons votre attention sur les risques liés à l'usage de ce gaz dit « hilarant » mais dont la dangerosité ne cesse d'être soulignée dans les médias

Cela n'arrive pas qu'aux autres !

Nos enfants, adolescents ou plus âgés, peuvent être exposés ; alors soyons vigilants et ouverts au dialogue avec ceux-ci.

